



MON GUIDE

SURDITÉ

Mon outil pour accueillir
un élève-étudiant sourd ou
malentendant dans ma classe



Réalisation : APEDAF asbl - Rue de Picardie 43, 1140 Bruxelles

www.apedaf.be

Editeur responsable : APEDAF asbl

Rédaction : Monique Bierlaire

Illustrations : Issues des outils pédagogiques de l'APEDAF asbl

Mise en page : Marie Heylbroeck & Monique Bierlaire

Coordination : Edith Rioux

Publié dans le cadre de la campagne d'Éducation permanente 2019

© APEDAF 2019

Nous tenons à remercier chaleureusement Marie Heylbroeck pour son aide précieuse ainsi que les aides pédagogiques pour leur expertise et tous les enseignants qui ont pris le temps de répondre au questionnaire.

Introduction

L'APEDAF (Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones) a été créée en 1978 par et pour des parents. Quarante et un ans plus tard, elle a ouvert son champ d'action et sensibilise le grand public à la surdité pour une société qui s'ouvre de plus en plus à l'inclusion.

L'association œuvre pour l'épanouissement de l'enfant sourd ou malentendant et sa famille. Elle y contribue à travers 3 axes d'action :

- 1) le soutien parental : celui-ci s'articule autour de divers projets, tels que l'aide sociale et le soutien psychologique aux parents, le service de parents-relais, les rencontres familiales, les mini-conférences, les colloques...;
- 2) le soutien pédagogique de l'enfant sourd et malentendant dans l'enseignement ordinaire : plus de 50 enfants sont suivis par l'APEDAF en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- 3) la sensibilisation du grand public : l'APEDAF réalise de nombreux ouvrages pédagogiques et brochures sur la surdité ainsi que des campagnes de sensibilisation qui œuvrent à une meilleure compréhension de la différence. L'asbl contribue ainsi à la construction d'une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire. Grâce à ces actions, l'enfant sourd et malentendant pourra, une fois adulte, devenir lui-même citoyen du changement.

La campagne d'Éducation permanente 2019 « L'école de mon choix, C'EST MON DROIT ! » illustre cette volonté première des parents fondateurs de l'APEDAF : permettre à l'enfant sourd de s'épanouir à l'école en ayant les mêmes possibilités que les enfants entendants. En effet, les enfants sourds ont les mêmes compétences intellectuelles que leurs camarades entendants.



Association des Parents d'Enfants
Déficients Auditifs Francophones

Cette campagne a pour objectifs de:

- favoriser l'inclusion des enfants sourds ou malentendants dans l'enseignement ordinaire en proposant une mallette pédagogique et des sensibilisations à la surdité pour le corps professoral ;
- amener l'enseignant à une prise de conscience des réalités de la surdité chez l'enfant ;
- encourager et développer chez l'enseignant, les initiatives pour favoriser la participation de l'enfant en classe ;
- permettre à l'enfant sourd de devenir acteur de sa scolarité et ainsi avoir les moyens de participer pleinement à la construction d'une société plus juste et plus équitable.

Ce guide pédagogique vise à offrir aux enseignants les informations nécessaires, des pistes, des conseils, des astuces et ainsi optimiser l'inclusion des élèves sourds au sein de la classe.

Si vous appréciez le contenu de cette mallette, n'hésitez pas à le partager avec vos collègues, votre direction, d'autres écoles ...

- Vous accueillez un enfant et désirez d'autres exemplaires de notre mallette pédagogique ou des brochures spécifiques ?
- Vous aimeriez mettre en place des aménagements raisonnables ?
- Vous souhaitez une sensibilisation à la surdité pour le corps professoral ou pour votre classe ?

CONTACTEZ NOUS !

L'équipe d'Éducation permanente de l'asbl APEDAF
Campagne 2019



Sommaire

Introduction

1. Informations générales sur la surdité de l'enfant	1
2. L'intégration ou l'inclusion?	6
3. Les aménagements raisonnables & adaptés	7
4. L'équipe autour de l'enfant	8
5. Les moyens de communication & les aides techniques	11
6. Les récréations & les sorties organisées	14
7. Le français & ses difficultés	16
8. Les cours de sport & de musique	17
9. Les conseils généraux pour accueillir un enfant sourd ou malentendant dans sa classe	19
10. Lexique	21
11. Les bonnes adresses	22
Sources	24
Contact	26

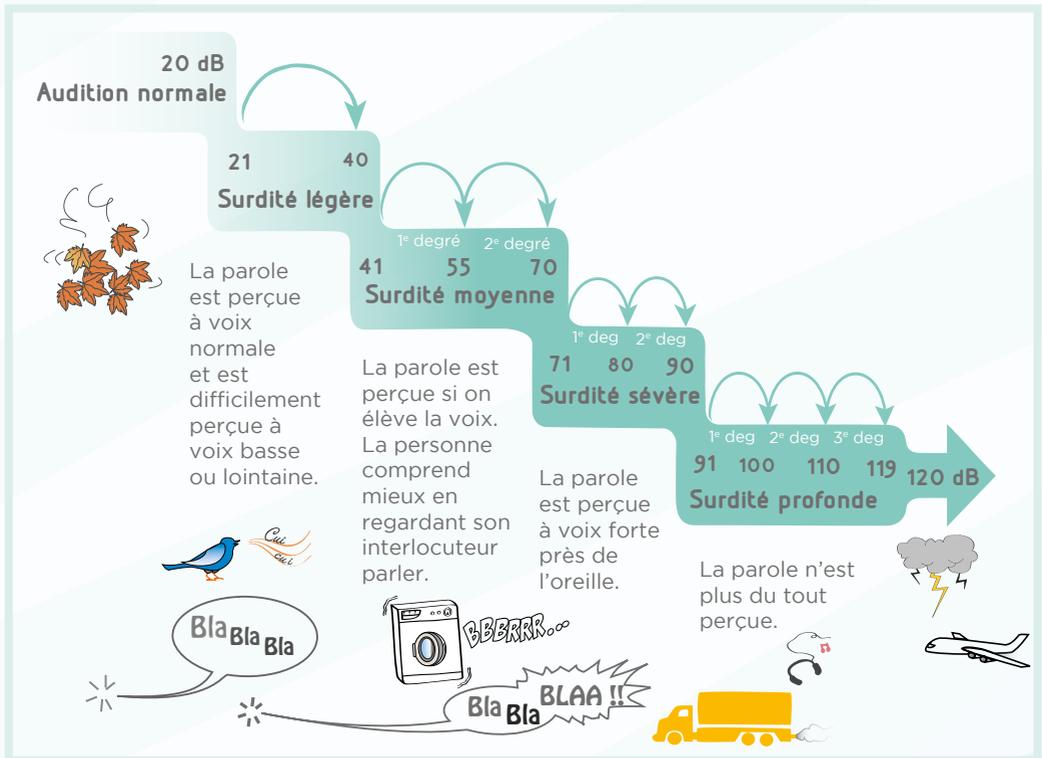
1. Informations générales sur la surdité de l'enfant

La surdité est un handicap sensoriel et invisible.

La perte auditive représente une réduction de la capacité à entendre les sons. La surdité est provoquée par plusieurs facteurs différents (maladie, traumatisme sonore, origine génétique, etc.) et peut se produire à tout âge¹.

Degré de surdité

Il existe plusieurs degrés de surdité: légère, moyenne, sévère et profonde. Attention, la surdité est un handicap sensoriel invisible et souvent les interlocuteurs ont tendance à l'oublier.



Chaque surdité est différente et se vit différemment².

1) pour plus de renseignements, voir notre brochure « Le guide des parents » disponible sur notre site internet.

2) pour plus de renseignements sur le fonctionnement de l'oreille, voir l'émission « C'est pas sorcier » sur le bruit ou la vidéo produite par l'ULB sur « La physiologie de l'oreille ».

L'enfant sourd

95% des enfants sourds ou malentendants naissent dans une famille entendante.

L'annonce de la surdit  d'un enfant est un moment difficile pour les parents et est perspective de changements pour l'imm diat et pour le futur³. Tous les m canismes de d fense se mettent en place face   la violence de l'annonce tels que le d ni, le sacrifice, la culpabilit , l'angoisse, la symbiose, le besoin de r paration jusqu'  la surprotection de l'enfant au risque d'entraver son autonomie ult rieure et l'acceptation de la surdit . Rapidement, la question de l' cole va se poser. Pourra-t-il fr quenter la m me  cole que ses fr res et s urs? Sera-t-il accept ? Saura-t-il s'adapter? Aura-t-il des copains? Toutes ces questions vont accompagner le quotidien des parents. Mais, fort heureusement, ils seront entour s de professionnels qui les  couteront et les guideront dans leurs choix (logop de, psychologue, centre PMS, audiologue, aide p dagogique, ...) ⁴.

Les enfants ne r agissent pas tous de la m me mani re face   la surdit . Un enfant sourd ou malentendant de naissance r agira diff remment d'un enfant devenu sourd   la suite d'une maladie. De plus, le facteur familial est   prendre en compte. Un enfant sourd, n  dans une famille entendante pourrait consid rer sa surdit  comme un handicap alors qu'un enfant sourd, n  dans une famille sourde, serait plus enclin   consid rer sa surdit  comme naturelle et moins handicapante.

Plus tard, comme tous les adolescents, le jeune entrera dans une phase de remise en question. Il s'interrogera sans doute sur sa place dans la soci t  sur les choix de ses parents, sur la surdit  en g n ral, et surtout sur sa propre surdit . Certains d'entre eux vont essayer de la cacher, pour ressembler le plus possible   la majorit  des adolescents de leur  ge. D'autres au contraire seront tr s   l'aise avec leurs proth ses auditives et la langue des signes.

C'est  galement le moment des choix, des d couvertes et pour certains, la d couverte de la culture sourde. Cette culture dont on parle tant, l'humour des sourds, la langue des sourds, les expressions des sourds, un myst re pour beaucoup d'entendants.



3) pour plus de renseignements, voir notre brochure «[Naitre parents](#)» sur notre site internet.

4) pour plus de renseignements, voir : «4. L' quipe autour de l'enfant» pour plus d'explications.

Point information : la culture sourde et l'identité sourde

«Qui suis-je?»⁵ est une question que nous sommes tous amenés à nous poser un jour ou l'autre.

L'environnement culturel, familial, sociétal, au sein duquel nous sommes nés joue un rôle important pour répondre à cette question.

Il existe deux conceptions principales de la surdité:

- l'aspect médical : déficience auditive - ORL, courbes auditives, etc. ;
- l'aspect culturel : sourd - l'individu est considéré par rapport à sa culture, à ses qualités, son mode de communication privilégié, ses habitudes de vie, son rapport au monde, etc.

La fonction même de l'identité pour tout un chacun est double:

- se reconnaître soi-même à travers les changements liés à l'âge, mais aussi apprendre à se définir selon des composantes qui nous sont propres; le caractère par exemple ;
- se retrouver à la fois par des similitudes par rapport aux autres et par des divergences.

En effet, un enfant sourd ou malentendant issu d'une famille entendante risque plus souvent d'être confronté à un problème lors de sa recherche identitaire.

Il connaîtra probablement des difficultés pour accéder à la langue maternelle et donc à la langue de la société dans laquelle il est né.

L'identité de la personne sourde est liée au regard que porte la société sur le handicap. Mais depuis ces dernières années, ce regard a fortement évolué. Maintenant, on parle de « situations handicapantes » et moins de personnes handicapées.



5) pour plus de renseignements, voir notre brochure « Qui suis-je ? » de l'APEDAF disponible sur notre site internet.

Les prothèses auditives

Une prothèse auditive est un moyen technique qui améliore la perception des sons. En aucun cas, elle ne viendra “réparer” la surdité.

Attention, entendre ne veut pas dire comprendre ! Pour un enfant sourd ou malentendant appareillé, percevoir les sons plus fort ne veut pas dire qu’il les comprend mieux.

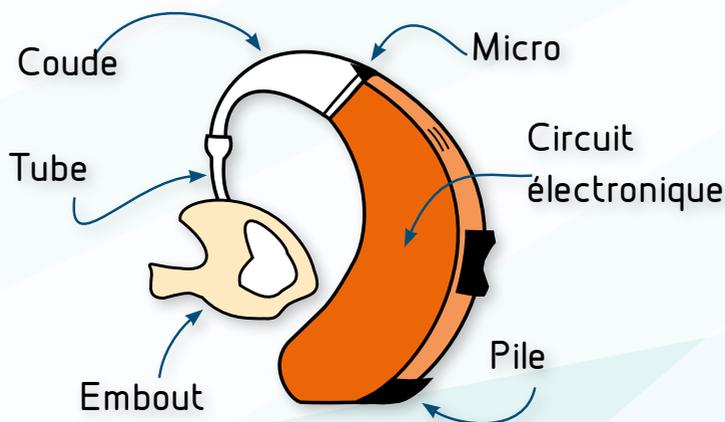
Les différents appareillages

Avant de décider quel appareillage conviendra le mieux à un enfant, une audiométrie sera réalisée afin d’évaluer le degré d’audition de l’enfant⁶.

Les différents appareils auditifs

Le contour d’oreille est composé d’un petit boîtier muni d’un micro et d’un embout. Le micro capte les sons qui sont transformés et amplifiés par le circuit électronique.

L’intra-auriculaire et le contour auditif suivent le même principe que le contour d’oreille. Ils sont plus discrets à porter, mais ne conviennent pas à tous.



6) pour plus de renseignements, n’hésitez pas à nous contacter.

Après la pose des appareils auditifs, il faut procéder à des réglages techniques. Ceux-ci se font progressivement de façon à habituer la personne à la perception du monde sonore. Ces réglages sont accompagnés d'un travail de reconnaissance et d'interprétation des sons. Ceci est travaillé en rééducation logopédique⁷.

L'implant cochléaire est composé d'une partie externe et d'une partie interne placée dans la cochlée lors d'une intervention chirurgicale irréversible. Le boîtier capte le son qu'il convertit en un code numérique pour être transmis à l'implant. L'implant transforme le code en signaux électriques qui passent dans les électrodes. À leur tour, ces dernières stimulent le nerf auditif chargé de transmettre les signaux au cerveau afin de produire des sensations auditives. L'implant est proposé pour les surdités sévères (2ème degré), profondes et totales lorsque l'apport de l'appareillage conventionnel est insuffisant.



7) pour plus de renseignements , voir : «4. L'équipe autour de l'enfant» pour plus d'explications.

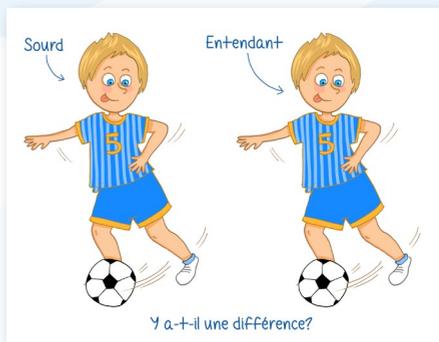
2. L'intégration ou l'inclusion?

Lorsque le moment est venu pour les parents d'inscrire leur enfant à l'école, quatre solutions s'offrent à eux :

- L'enseignement spécialisé : celui-ci est divisé en 8 types. La déficience auditive est le type 7.
- L'enseignement en intégration : l'élève est inscrit dans une école spécialisée mais suit les cours dans une école ordinaire, de façon totale ou partielle.
- L'enseignement ordinaire: dans ce cas, on parlera d'inclusion scolaire.
- L'enseignement bilingue à l'Institut Sainte-Marie de Namur.

Chaque enfant est différent et cet éventail de possibilités permet à chaque parent de choisir la solution la mieux adaptée à leur enfant.

L'inclusion scolaire peut se définir comme étant « le processus mis en place par le milieu scolaire ordinaire afin d'accueillir de manière optimale, un enfant présentant des difficultés. Ce processus consiste en une démarche d'accueil adaptée et non à la création d'un milieu scolaire qui lui est spécifique »⁸. Ces aménagements sont repris dans la circulaire n°2623 : "Évaluation des élèves atteints d'une déficience auditive" ⁷ du 11/02/2009, émise par le cabinet du ministre de l'Enseignement Christian Dupont.



La présence d'enfants malentendants ou sourds dans une classe d'enseignement ordinaire est légitime. En aucun cas, le handicap ne peut être l'objet d'une quelconque discrimination.

Afin de favoriser l'enseignement inclusif, l'établissement scolaire doit mettre en place des aménagements raisonnables destinés à favoriser l'apprentissage de l'élève en situation de handicap ou rencontrant des difficultés d'apprentissage. L'installation d'aménagements raisonnables pour les personnes en situation de handicap est une obligation pour les établissements de l'enseignement obligatoire (primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé) et non obligatoire (l'enseignement maternel, l'enseignement supérieur et de promotion sociale ainsi que toutes autres formes d'enseignement)⁹.

8) pour plus de renseignements, voir notre analyse de campagne, présente sur la clé-usb ou sur notre [site internet](#).

9) pour plus de renseignements, voir le document annexe : «Décret du 7 décembre 2017 relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire, fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques est d'application depuis la rentrée scolaire 2018-2019», la « [Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif](#)», UNIA, ainsi que « 3. Les aménagements raisonnables et adaptés».

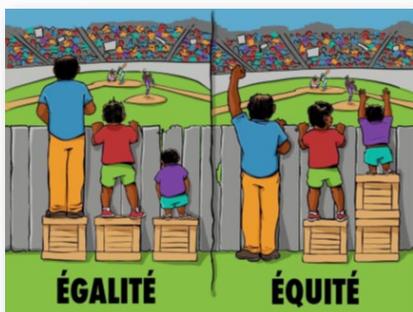
3. Les aménagements raisonnables & adaptés

Il s'agit de toutes les mesures prises en fonction des besoins de l'élève en situation de handicap pour qu'il puisse accéder (à l'école, à la salle de cours ...), participer (aux cours, aux activités scolaires) et progresser de manière équitable par rapport aux autres enfants. Il ne s'agit pas de les avantager, mais de compenser les difficultés liées à la surdité et à un environnement inadapté.

Les aménagements raisonnables peuvent être matériels, organisationnels et pédagogiques.

Ces aménagements raisonnables peuvent être de différentes natures¹⁰ :

- présence en classe d'un.e aide pédagogique¹¹ qui transmet le contenu des cours de manière adéquate en fonction du moyen de communication privilégié de l'enfant (LSFB, LPC, AKA,...) ;
- présence d'un.e interprète¹¹ en classe pour traduire certains contenus ;
- outils de cours adaptés (miser sur le visuel, contenu vidéo sous-titré, etc.);
- présence d'un système FM¹³ dans les salles de cours ou dans les auditorios pour les étudiants appareillés ;
- place réservée au deuxième rang pour que l'enfant puisse voir les élèves devant lui se retourner quand il y a une interaction dans la classe¹²;
- temps supplémentaire octroyé lors des tests et examens ;
- formation du personnel à l'utilisation des technologies adaptées ou à l'utilisation d'un moyen de communication particulier ;
- examen oral ou écrit en fonction des choix de l'étudiant ;
- emploi du temps aménagé si nécessaire;
- mise à disposition de locaux et de matériel adaptés ou autorisation d'être seul dans un local, accompagné d'un.e aide pédagogique.



Tous ces aménagements raisonnables ne doivent pas nécessairement être mis en place en même temps. En effet, chaque enfant sourd a des besoins qui lui sont propres. Ceux-ci dépendront de son vécu, son histoire, de l'investissement de sa famille, de son moyen de communication ou de sa sensibilité.

10) pour plus de renseignements, voir le mind mapping réalisé par l'asbl Triangle de Wallonie ainsi que la circulaire ministérielle n°6831, sur notre clé-USB.

11) pour plus de renseignements, voir : «4. L'équipe autour de l'enfant».

12) pour plus de renseignements, voir « 5. Les moyens de communication».

4. L'équipe autour de l'enfant

Dès son plus jeune âge, l'enfant sourd ou malentendant sera accompagné par une équipe de professionnels: un.e aide pédagogique, un.e logopède, un.e interprète, un.e audiollogue, un.e ORL, etc.

En milieu scolaire

L'aide pédagogique

L'aide pédagogique (AP) est une personne qui apporte une aide à la bonne compréhension des matières scolaires et qui permet à l'enfant une participation aux cours. Pour ce faire, elle peut utiliser divers moyens visuels, stratégies et autres. Un accompagnement pédagogique peut être proposé dès l'entrée en maternelle et être assuré jusqu'à l'enseignement supérieur.

Le nombre d'heures d'accompagnement varie selon les besoins de chacun et les disponibilités des AP. Cet accompagnement peut se faire à l'école ou au domicile de l'enfant.

L'aide pédagogique sera particulièrement attentive à :

Faciliter l'accès aux apprentissages des matières scolaires

- à la compréhension;
- à l'utilisation du moyen de communication adéquat à chaque enfant (langue des signes, français signé, codes visuels) ;
- reformulation, explications supplémentaires ;
- accompagnement au démarrage de certains exercices ;
- aide à la prise de notes ;
- soutien à la compréhension et à l'expression de la langue française orale et écrite ;
- adaptation linguistique en fonction du niveau de langage de chaque élève ;
- travail autour du vocabulaire et de la syntaxe ;
- relance attentionnelle si nécessaire;
- accompagnement lors de sorties extrascolaires en fonction de ses disponibilités ;



▼ Favoriser l'autonomie de l'élève :

- apprentissage des méthodes de travail ;
- organisation et responsabilisation de l'élève face au travail ;
- aide à la réalisation de synthèses, mind mapping, résumés de cours...;
- aide à l'identification de ses forces et faiblesses ainsi que de ses besoins.

▼ Aider à l'intégration sociale de l'enfant :

- sensibilisation à la surdité apportée à l'entourage de l'enfant sourd ou malentendant ;
- sensibilisation des enseignants et camarades de classe sur les attitudes facilitant l'intelligibilité et la compréhension du message oral;
- aide à la prise de parole ;
- aide à la relation avec les autres ;
- collaboration efficace avec l'entourage de l'enfant (enseignants, logopèdes, parents...)

À la différence des aides pédagogiques, les interprètes conférenciers traduisent le discours intégralement sans en changer le message. Les AP adaptent le vocabulaire au niveau de chaque enfant. Ils/elles s'assurent ainsi de la bonne compréhension de l'enfant.

Qui offre ce service?

De la maternelle au secondaire

- L'APEDAF (aide pédagogique)
- Centre Comprendre et Parler (interprétariat et aide pédagogique)
- Le Triangle de Wallonie - Bruxelles
- IRSA (aide pédagogique)
- Centre Parole et Lumière

Dans le supérieur

- Centre Comprendre et Parler
- SAPEPS Inclusion (Hainaut, fait aussi dans la promotion sociale)
- CEFES-IN (ULB)
- Centre pour Handicapés Sensoriels (CHS)

Pour pouvoir bénéficier d'une aide dans le supérieur il faut :

- avoir 18 ans ou plus
- être domicilié à Bruxelles ou en Région wallonne
- être inscrit au SBFPH ou à l'AVIQ

Hors milieu scolaire

Le/la logopède

Le/la logopède fournit à l'enfant les outils nécessaires pour favoriser le développement de la parole, l'articulation, la lecture, l'écriture et l'expression. L'enfant apprendra à reconnaître les différents sons, à les imiter et les reproduire. Ce travail prendra des heures, des jours, des mois, des années de rééducation.

Les séances de logopédie se déroulent généralement en semaine, après l'école. Elles engendrent souvent une grande fatigue chez les enfants.



L'audiologue

Après la pose d'un implant cochléaire (IC)¹⁵, un audiologue fera les réglages nécessaires qui parfois peuvent durer 1 an. Parallèlement, un travail de reconnaissance des sons sera entrepris. En effet, l'enfant qui découvre pour la première fois l'aboiement d'un chien doit associer le son entendu avec l'image du chien.

14) pour plus de renseignements, voir « 5. Les moyens de communication ».

15) pour plus de renseignements, voir « 1. Informations générales sur la surdité de l'enfant ».

5. Les moyens de communication & les aides techniques

Comment fait l'enfant sourd ou malentendant pour comprendre les informations qui lui sont transmises?

L'élève va s'aider des moyens de communication qui lui conviennent le mieux afin de faciliter sa compréhension. Ces moyens sont la lecture labiale, la LPC, l'AKA, la langue des signes, le français signé.

Les moyens de communication

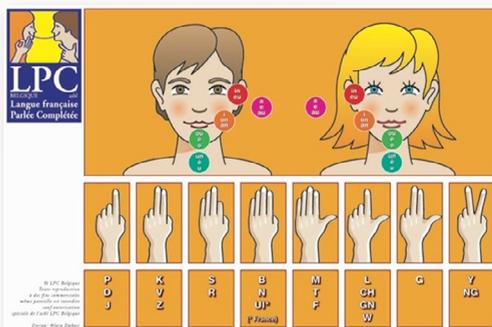
La lecture labiale

Il est important de savoir que la lecture sur les lèvres est une pratique bien compliquée. On estime que 30% à 40% des mots qui sont dits peuvent être décodés grâce à la lecture labiale. Le reste de l'information sera comprise au moyen du contexte, du sujet énoncé, de la gestuelle de la personne. La suppléance mentale¹⁶ peut les aider, mais souvent de façon erronée¹⁷.



La Langue (française) Parlée Complétée (LPC)

La LPC est un code manuel qui donne un repère visuel à chaque syllabe. Il y a huit configurations de la main pour coder les consonnes qui se combinent avec les cinq emplacements du visage pour coder les sons.



16) pour plus de renseignements, voir « le Lexique ».

17) pour plus de renseignements, voir la brochure «[Mon vécu](#)», présente sur la clé-USB ou notre site internet.

L'Alphabet des Kinèmes Assistés (AKA)

L'AKA est code gestuel qui reproduit les caractéristiques articulatoires en série de mouvements de la main proche des lèvres, en suggérant en même temps le rythme de la phrase et l'intonation. Ce code a été créé à l'Institut Royal des Sourds et Aveugles (IRSA).

La LPC et l'AKA complètent et lèvent les confusions de la lecture labiale. Ces codes permettent à l'entourage de s'exprimer de manière orale et d'utiliser leur langue, tout en la rendant plus accessible à l'enfant sourd.

La Langue des Signes Francophone Belge (LFSB)

La langue des signes est une langue visuelle avec une syntaxe et une grammaire spécifique. Il s'agit d'une langue à part entière, au même titre qu'une langue parlée. Chaque pays possède sa propre langue des signes, elle n'est pas universelle. En Belgique il y a la langue des signes de Belgique francophone (LSFB) et la Vlaamse Gebarentaal (VGT).

Le français signé

Le français signé vise à représenter visuellement la syntaxe de la langue française en empruntant le vocabulaire de la langue des signes. Chaque mot est remplacé par un signe. Attention, le français signé n'est pas une langue.



«Bonjour»



«Merci»

Les aides auditives

Le système FM réduit les bruits environnementaux, gomme la distance et atténue la réverbération des sons (ex. : dans une grande salle). Le fonctionnement est assez simple, la personne qui parle porte ou place au milieu du groupe le microémetteur. Cet émetteur prélève les paroles et les envoie par ondes radio dans le récepteur de l'implant cochléaire/ prothèses auditives de la personne. C'est un peu comme si l'on parlait directement dans l'oreille. Il en résulte une amélioration de la perception des sons.

La boucle magnétique est un système un peu semblable au système FM. Elle fonctionne sur le même principe : un récepteur capte les sons et les renvoie à l'IC ou aux prothèses auditives. Il existe une version portable qui peut être installée partout, et une version «fixe» (cinéma, salles de spectacles, de conférences...).



6. Les récréations & les sorties organisées

Les récréations

Les récréations sont des moments importants dans la journée des élèves. C'est un moment de pause, de détente entre les cours. Mais c'est aussi un moment très bruyant.

En fonction de son âge et de sa surdité, un enfant sourd ou malentendant vivra différemment le moment de la récréation. Mais le point commun reste le bruit.

Cette cacophonie empêche de bien comprendre les paroles, les subtilités du langage. Certains enfants sourds peuvent parfois s'isoler ou couper leurs prothèses auditives¹⁸.

En maternelles et en primaire, le temps de récréation est synonyme de jeux. La parole est souvent secondaire et les enfants peuvent se baser sur le non verbal et les mimiques de leurs camarades pour comprendre ce qui se passe autour d'eux.

Certains jeux peuvent être adaptés afin de les rendre plus visuels.



- La chaise musicale qui deviendra la chaise lumineuse. Le meneur de jeu manipule l'interrupteur plutôt que d'interrompre la musique. Une autre solution serait d'imaginer qu'un symbole visuel serve de signal.
- 1-2-3 piano deviendra 1-2-3 soleil. Le meneur de jeu, dos tourné aux enfants montre clairement avec ses mains les trois chiffres puis il dessine un grand soleil avant de se retourner.
- Cache-cache: au lieu de crier «Trouvé!», le chercheur ira taper sur l'épaule de ses copains cachés.

18) retrouvez des trucs et astuces pour aider une personne sourde ou malentendante à mieux comprendre une conversation, dans notre brochure « Communiquer avec une personne sourde "Cap ou pas cap" ? », disponible sur la clé-usb ou sur notre site internet.



En secondaire, les récréations se déroulent différemment. Les jeux laissent place aux conversations, à la découverte des autres. Chaque adolescent sourd ou malentendant

vivra la récréation différemment, tout dépendra de son parcours, de sa surdité, de son niveau de langue française, de son intelligibilité, de sa lecture labiale, de son caractère, etc. Il est possible que l'adolescent.e s'isole durant ce temps de pause. Peut-être l'adolescent.e est-il/elle moins bien intégré.e. N'hésitez pas à lui poser la question.

Pour les plus petits, il est important de sensibiliser à la surdité, les personnes responsables de la surveillance des récréations (les éducateurs, les enseignants, les professeurs). Il faut bien leur expliquer l'utilisation et le fonctionnement des appareils auditifs, cela facilitera leur tâche au cas où l'enfant demanderait de l'aide (petite fiche plastifiée avec toutes les explications à distribuer à tous les intervenants). Les élèves du primaire (souvent) et les étudiants du secondaire savent gérer leurs appareils seuls.

Les sorties organisées

Les sorties scolaires sont des moments appréciés de tous. Ce sont des moments d'apprentissages et des moments récréatifs en dehors de l'école.

En plus de la découverte du nouveau lieu, l'enfant sourd ou malentendant devra s'adapter à la compréhension de nouvelles consignes, l'écoute d'une nouvelle voix et ce, dans le bruit.

Si l'enfant est accompagné par une aide pédagogique (AP), celle-ci lui permettra de comprendre les explications du guide ou autres personnes. Si l'enfant n'est pas accompagné par une AP ou une interprète, il est important de prévenir le guide de la présence d'un enfant sourd ou malentendant dans le groupe, et de lui expliquer brièvement quelques règles pour mieux communiquer.

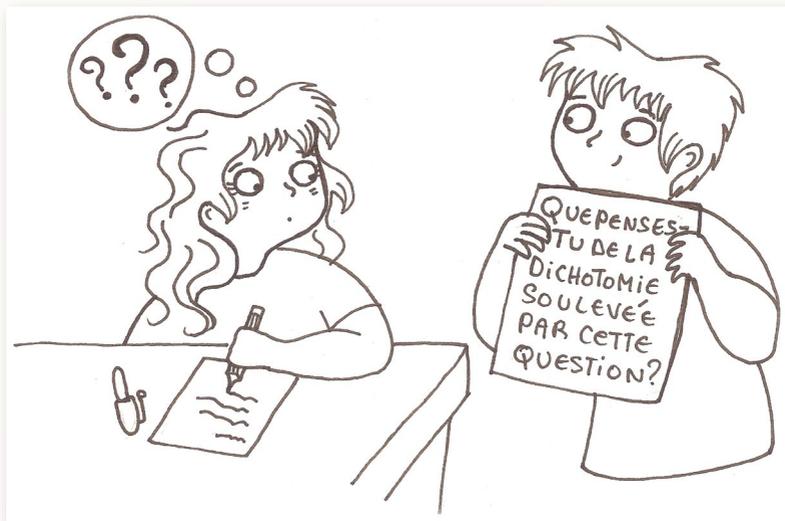
7. Le français & ses difficultés

Un élève sourd ou malentendant rencontre une série de difficultés liées à la langue française. En effet, la langue française est pleine de pièges qui sont difficiles à déjouer pour un élève sourd.

Parmi ces difficultés, le second degré et les expressions au sens figuré sont en tête du peloton.

D'autres difficultés sont la compréhension de textes, l'expression écrite et orale de la langue française.

Les complexités syntaxiques, la grammaire, la conjugaison, les pronoms relatifs, l'assimilation de nouveaux mots ... requièrent un travail sans répit pour les élèves sourds. Certains enfants et adolescents signants peuvent rencontrer des difficultés au niveau syntaxique. En effet, en langue des signes, la construction des phrases est complètement différente. Par exemple, les compléments de phrase ou de verbe à l'inverse de la langue française sont des éléments mis en avant dès le début de la phrase (ex. Je joue dans le jardin - Dans le jardin, moi joue).

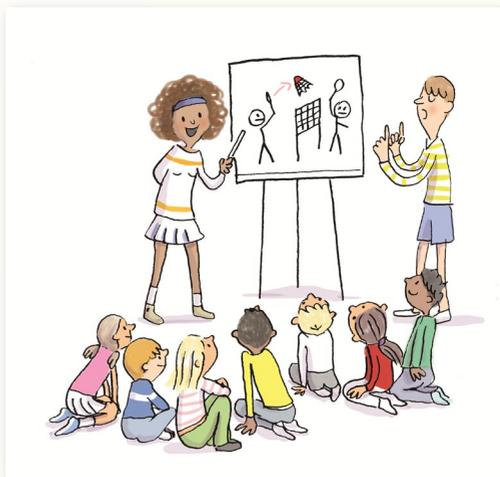


8. Les cours d'Éducation-physique sportive & de musique

Rien n'empêche un élève sourd ou malentendant de pratiquer un sport ou de la musique. Ces deux activités demandent juste quelques adaptations et attentions mais rien de contraignant. Voici quelques points auxquels il faut être vigilant.

Les cours d'Éducation-physique sportive

- Lors de la pratique d'un sport toujours veiller à donner le maximum de consignes avant de lancer une activité.
- Penser à être très visuel peut s'avérer d'une grande aide pour les élèves sourds. La technique du mime, l'utilisation d'une ardoise sur laquelle on peut dessiner ou écrire les consignes, l'utilisation de pictogrammes ont montré leur efficacité. À la piscine, placez l'enfant sourd au couloir extérieur afin que le professeur de gymnastique puisse lui donner facilement les explications et intervenir rapidement en cas de nécessité. À la piscine, l'enfant ne porte pas ses appareils, il est dans le silence total. Ne l'oubliez jamais!
- Lors de la pratique de certains sports, des enfants préfèrent enlever leurs prothèses auditives. Ils peuvent être gênés par la transpiration ou peut-être par la réverbération des sons dans la salle.





Les cours de musique

En ce qui concerne la musique, il n'existe aucune barrière. En fonction du degré de surdité de la personne, les sons sont perçus de manière différente ainsi que leur intensité²¹.

Une personne sourde ou malentendante ressent de manière plus intense les vibrations émises par les instruments ou les enceintes de musique.

Tentez l'expérience ! Gonflez un ballon de baudruche, prenez-le dans vos mains et serrez-le contre vous. Mettez le son d'une musique assez fort ou demandez à un musicien de jouer et observez ! Plutôt ressentez les vibrations qui passent par le ballon et se propagent dans vos mains, vos bras...

L'expérience est encore plus saisissante lorsque l'on place des bouchons dans les oreilles ou que l'on porte un casque.

En bloquant le sens de l'ouïe, les autres sens deviennent plus sensibles. On se met à ressentir la musique.

Une personne sourde ou malentendante ressent très bien les vibrations des sons. Si vous avez l'occasion de tester l'expérience ci-dessus, vous réaliserez sûrement que certains sons ne produisent pratiquement pas de vibrations alors que d'autres, les basses notamment, se ressentent beaucoup plus fort.

Il se passe pratiquement la même chose pour les pertes auditives. Tout dépend de la cause de la surdité, mais, en général, l'oreille perdra en premier la perception des sons aigus et par la suite, la perception des sons plus graves. Donc, il vaut mieux éviter de forcer un enfant sourd ou malentendant à jouer de la flûte. Mais plutôt, lui permettre de pratiquer la musique grâce à des percussions ou un instrument qui lui permettra de ressentir les vibrations. Cela dit, flûte ou batterie cela sera son choix! ²²

21) pour plus de renseignements, voir « 1. informations générales sur la surdité de l'enfant ».

22) Pour en savoir plus sur le sujet, la brochure «**musique et surdité**» est disponible sur notre site internet.

9. Les conseils généraux pour accueillir un enfant sourd ou malentendant dans sa classe

Intégrer un élève sourd ou malentendant, c'est d'abord l'accepter comme un élève à part entière, avec ses particularités propres.

Sachez qu'à l'impossible nul n'est tenu! Ces conseils ne peuvent pas toujours être applicables, mais peuvent susciter une réflexion et une adaptation qui aideront sans aucun doute un élève sourd ou malentendant au sein de la classe. Si à la fin de votre lecture, vous souhaitez recevoir plus d'informations ou d'autres conseils, n'hésitez pas à nous contacter.

Au début de l'année scolaire, il peut être intéressant d'organiser en classe un moment d'échanges, de présentation de l'élève et de l'aide pédagogique ou de l'interprète. Celle-ci pourra profiter de l'occasion pour expliquer sa présence, son rôle en classe et répondre aux questions éventuelles liées à la surdité ou au bon déroulement des cours.

Malheureusement, les appareils auditifs, quels qu'ils soient, ne font pas de miracles. Il subsiste des difficultés pour bien percevoir et comprendre la parole. Si l'élève rencontre des difficultés particulières, il est important de le signaler aux parents et/ou à l'aide pédagogique. Le journal de classe peut servir d'intermédiaire ou un cahier de communication peut être mis en place à cet effet.



23) pour plus de renseignements, voir « 4. L'équipe autour de l'enfant ».



Une personne sourde ou malentendante s'aide de la lecture labiale²⁴ pour mieux comprendre ce qui est dit. Cette concentration visuelle provoque une grande fatigue. Afin de faciliter la lecture labiale et soulager l'effort de l'enfant durant le cours, voici quelques conseils²⁵ :

- parler bien en face de l'élève afin qu'il puisse lire sur les lèvres et voir les expressions faciales qui sont capitales pour une bonne compréhension du message. Cela implique de ne pas parler en écrivant au tableau, en tournant le dos à l'élève ou pendant que les élèves rangent leurs affaires;
- penser à installer l'élève de manière à ce qu'il puisse en même temps vous voir et lire au tableau (1er ou 2ème rang) ;
- garder à l'esprit que l'élève ne sait pas lire sur les lèvres et prendre des notes en même temps ;
- l'élève doit être placé dos à la lumière pour éviter le contre-jour et ainsi avoir une bonne visibilité sur ses interlocuteurs ;
- veiller à ce que deux personnes ne parlent pas en même temps et identifiez l'élève qui parle;
- penser à vérifier régulièrement si la compréhension est bonne. L'élève n'a peut-être compris que partiellement vos informations et il a peur de vous interrompre. Au besoin, reformulez ou simplifiez vos phrases ou écrivez des mots-clés au tableau, distribuez des feuilles reprenant le contenu des cours. Une astuce sera peut-être de proposer d'instaurer un système d'élève-relais pendant une période déterminée ;
- pour interpeller l'élève, mettez-vous dans son champ de vision et faites-vous voir afin de ne pas le surprendre;
- lorsqu'un support sonore est utilisé, penser à donner un support écrit à l'élève pour qu'il puisse suivre. N'hésitez pas à profiter de la présence de l'AP pour travailler les matières plus conséquentes et difficiles pour l'élève.

24) pour plus de renseignements, voir «5. Les moyens de communication».

25) plus de conseils dans notre brochure « Communiquer avec une personne sourde -Cap ou pas cap?» disponible sur la clé-USB ou sur notre site internet.

10. Lexique

A

Aide pédagogique : accompagnement scolaire pour des enfants en difficultés.

Aménagements raisonnables : aménagements facilement réalisables afin de permettre à un élève de suivre un enseignement de manière la plus adaptée pour lui. Il existe une circulaire ministérielle à ce propos.

C

Cochlée : organe creux de l'oreille interne. La cochlée constitue la dernière étape de l'intégration du son avant la transmission du signal son au nerf auditif et donc l'envoi au cerveau.

Culture Sourde : culture propre aux personnes sourdes et liée à l'identité sourde.

D

Décibel (dB) : échelle de mesure de l'intensité d'un son. Elle est également utilisée pour calculer le degré de surdité d'une personne.

Degré de surdité : échelle de surdité d'une personne. La surdité peut être légère, moyenne, sévère ou profonde.

E

Éducation permanente : action qui vise à développer une attitude de responsabilité, de participation active dans la vie sociale, économique, culturelle et politique de la société.

I

Identité sourde : identité liée à la culture sourde et à la manière dont une personne sourde se perçoit.

Intelligibilité : quelque chose qui est aisé à comprendre, qui peut-être compris.

Inclusion scolaire : confère image

Intégration scolaire : confère image

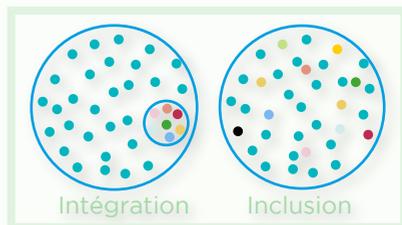
Interprète : personne qui traduit intégralement le discours dans une autre langue sans en changer le message.

M

Malentendance : diminution de la perception des sons.

S

Suppléance mentale : stratégie pour reconstituer le sens d'une phrase en identifiant les syllables ou mots manquants, non lus sur les lèvres et non entendus.



11. Les bonnes adresses

● Informations sur la surdité

L'APEDAF (www.apedaf.be)

La Fédération Francophone des Sourds de Belgique (www.ffsb.be)

Le Centre Francophone de la Langue des Signes (www.cfls.be)

Surdimobile (www.surdimobile.com)

Les Mains Ardentes (www.surcite.info)

Le CREE (www.cree.be)

● Cours de LPC et AKA

ALPC Belgique asbl (www.lpcbellegique.be)

AKA: IRSA (Institut Royal pour Sourds et Aveugles) (www.irsa.be)

● Soutien pédagogique

L'APEDAF (www.apedaf.be)

Le Triangle de Wallonie et de Bruxelles (www.IRSA.be)

Centre Comprendre et Parler (www.ccpasbl.be)

L'IRSA (www.irsa.be)

SAPEPS Inclusion (www.etudierenhainaut.be)

CEFES-IN (www.cefes.be)

Centre pour Handicapés Sensoriels (www.uccle.c-h-s.be)

● Enseignement bilingue

École Saint-Marie Namur (www.fondamental.sainte-marie-namur.be)

● Pour des cours de Langue des Signes

Formations privées

Bruxelles : Maison des Sourds de Bruxelles

Bruxelles : C.R.E.E. (Collectif Recherche Et Expression)

Bruxelles : APEDAF (initiation à la langue des signes)

Jemappes : Passe-Muraille Asbl

Tournai : Association des Sourds et Malentendants du Tournaisis

Liège : SUR'Cit  devenu Les Mains Ardentes

Loncin : Surdimobile

Cours de promotion sociale

Bruxelles : Institut Fernand Cocq

Bruxelles : Centre Francophone de la Langue des Signes

Gembloux : Promotion sociale St Guibert

Charleroi : IPSMa Promotion Sociale

Pont   Celles et Chimay : Ecole de promotion sociale

La Louvi re : Institut Provincial des Arts et M tiers du Centre - La Louvi re

Hornu : Centre Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale du Borinage

Tournai : Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communaut  Fran aise

Mouscron : Institut de Promotion Sociale de la Communaut  Fran aise Mouscron

Leuze-en-Hainaut (cours en journ e !) : Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de la Wallonie Picarde

Ath : Institut Technique Libre (ITL)

Li ge : Institut Saint Laurent

Li ge : Institut des Langues Modernes

Huy : Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale Huy-Waremme

Waremme : IEPSCF Promotion sociale de Waremme

Verviers : Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale Verviers

Bastogne : Institut d'Enseignement de Promotion sociale

Vielsalm : Institut libre luxembourgeois d'Enseignement de Promotion sociale

Athus : Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communaut  Fran aise

Marche-en-Famenne : Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communaut  Fran aise Marche-en-Famenne

Libramont : Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communaut  Fran aise Libramont

Namur : Institut Technique/Promotion Sociale

Sources

Illustrations & informations

asbl APEDAF. (2012). Qui-suis-je? Rue de Picardie 43, 1140 Bruxelles : APEDAF asbl.

asbl APEDAF. (2014). Mon vécu. Rue de Picardie 43, 1140 Bruxelles : APEDAF asbl.

asbl APEDAF. (2015a). Cap ou pas Cap? Rue de Picardie 43, 1140 Bruxelles : APEDAF asbl.

asbl APEDAF. (2015b). Confidences. Rue de Picardie 43, 1140 Bruxelles : APEDAF asbl.

asbl APEDAF. (2016). Musique et surdit . Rue de Picardie 43, 1140 Bruxelles : APEDAF asbl.

Cabinet de M-M. SCHYNS, Ministre de l'Education. (2018). Mise en oeuvre des aménagements raisonnables permettant l'accueil, l'accompagnement et le maintien dans l'enseignement ordinaire, fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques. (Circulaire n°6831). Consulté à l'adresse http://enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=7075

Fédération Wallonie - Bruxelles. (s. d.). Accueil - Administration Générale de la Culture - FWB. Consulté le 13 novembre 2019, à l'adresse <http://www.educationpermanente.cfwb.be/>

FFSB - Fédération Francophone des Sourds de Belgique. (s. d.). Consulté le 7 septembre 2019, à l'adresse <http://www.ffsb.be/>

UNIA. (s. d.). La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées | Unia. Consulté le 10 2019, à l'adresse <https://www.unia.be/fr/legislation-et-recommandations/legislation/convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees>

Envie d'aller plus loin?
Contactez-nous!

Monique Bierlaire & Justine Esser
education.permanente@apedaf.be

www.apedaf.be

02/644 66 77

 apedaf

 asblapedaf



Association des Parents d'Enfants
Déficients Auditifs Francophones